



Réponse appel à projet FEDER – Octobre 2009

Soutenir le développement économique

Fiche action n°7 AXE 2

Programme opérationnel compétitivité et emploi Rhône Alpes 2007-2013

Diagnostic territorial NORD ARDECHE

LE PROJET DE TERRITOIRE NORD-ARDECHE

1. PREAMBULE : UN TERRITOIRE TOUCHE PAR LA CRISE

Les premiers indices d'une dégradation de la situation économique et d'un ralentissement notable de l'activité économique dans le Nord Ardèche sont apparus à partir du mois d'avril 2008 (contrats en CDD et contrats d'intérim non renouvelés, baisse des offres d'emplois recueillis par l'ANPE, chute des déclarations d'embauche à l'URSSAF, puis premières mises en chômage techniques...).

Cette situation s'est accélérée à la rentrée de septembre 2008. Sur l'ensemble du département de l'Ardèche, le nombre de signatures de contrats d'intérim a chuté de 28% (la baisse était de 32% en juin). Cette évolution est encore plus marquée sur le bassin annonéen, un des plus importants pour l'intérim en Rhône Alpes après celui d'Oyonnax, avec une diminution de moitié entre juin et octobre 2008.

A partir de la fin du premier semestre 2009 le chômage est reparti à la hausse, y compris sur le bassin de la vallée du Rhône.

- Dans le bassin d'emploi d'Annonay, le nombre des demandeurs d'emploi (DEFM) a augmenté de 47 % en un an avec une augmentation de 40 % en 1 an pour le chômage des jeunes ;
- Deux secteurs ont été particulièrement affectés : l'industrie du textile et celle de l'automobile, avec des suppressions d'emplois et des périodes de chômage partiel ;
- Un chômage qui touche particulièrement les emplois masculins, de part la prédominance du secteur industriel, les emplois féminins trouvant quelques opportunités dans le secteur des services, en légère hausse, sachant qu'il s'agit essentiellement de services peu qualifiés, tel que les entreprises de nettoyage, ...
- La poursuite de licenciements cet automne 2009 dans les entreprises « phares » du Nord-Ardèche, telles que Inoplast.

Durant l'été 2009, on constate un repli de l'activité généralisé :

- **L'industrie textile - habillement** : des cessations définitives d'activité ont été constatées (tricotage, maille, teinture) et font suite aux fermetures de longue durée intervenues en décembre 2008 ;
- **L'industrie automobile** : une forte dégradation du niveau d'activité chez les équipementiers et les sous-traitants de tout rang qui sont confrontés à une crise profonde. La production est réduite au maximum conduisant à appliquer des mesures de chômage partiel rarement atteintes et des non-reconductions généralisées de missions d'intérim et de CDD ;
- **Les transports routiers** : toujours à l'épreuve d'une concurrence internationale forte, ce secteur supporte les conséquences des nombreuses fermetures des donneurs d'ordres industriels. Traditionnellement investisseur en matériels roulants et en bâtiments de logistique, ce domaine d'activités devrait réduire fortement ses programmes d'équipements nouveaux au cours des prochains mois.
- **Agroalimentaire** : amélioration et ralentissement pour les eaux, c'est le secteur qui pourrait tirer le reste vers le haut.
- **Construction et immobilier** : une poursuite de la contraction des carnets de commandes. Les entreprises de second œuvre conservent des carnets de commandes satisfaisants. Cette situation s'explique par le fait que les artisans vont chercher leurs marchés sur des zones géographiquement plus éloignées et surtout plus urbanisées alors que les entreprises de plus grande taille restent « dans l'attente ».

Cette destruction des emplois liée à la situation actuelle de crise se cumule avec la baisse des effectifs industriels notamment dans le secteur annonéen

repérée depuis plusieurs années dans le Service Public pour l'Emploi (SPE) local.

2. DIAGNOSTIC PROSPECTIF

A. Les dynamiques territoriales

a. Un territoire multi-polaire, à la fois urbain et rural marqué par des flux importants

- Le Bassin d'Annonay (17 663 habitants) pôle majeur de ce territoire, en termes d'attractivité, d'emplois, d'équipements structurants et de services ;
 - Le Bassin de Tournon/Rhône (Tournon 11 205 hab. et Guillerand Granges 10 898 hab.), sous-préfecture, difficilement dissociable de la ville de Tain, dans la Drôme, et de l'aire d'influence de Valence ;
 - St Agrève, pôle rural secondaire, qui joue un rôle important dans le fonctionnement local ;
 - Un plateau et une montagne avec des communes isolées en raison du relief et des difficultés de communication ;
 - Le Cheylard, bassin souvent décrit comme dynamique mais « à part » ayant peu d'échanges avec les autres bassins, du Nord ou Sud de l'Ardèche.
- *Il en résulte une vraie difficulté à atteindre des seuils critiques dans la construction de stratégie locale et à unifier les enjeux locaux autour d'une stratégie commune.*

b. Une image d'enclavement, qui se heurte à la réalité des flux et de la mobilité des habitants, mais qui souligne aussi les spécificités contrastées du territoire Nord Ardèche

- Des déplacements quotidiens importants liés à la fois à des déplacements domicile-travail, et à l'accès aux services (commerces, ...) ;
 - Des grands axes de communication en proximité pour la partie Est (vallée du Rhône, ...) qui favorisent les échanges avec l'extérieur (entrées/sorties) ;
 - Une situation plus contrastée pour la partie Ouest et Sud-ouest, liée au relief accidenté, à une densité de population faible et à l'absence de liaisons ferroviaires internes au territoire ;
 - Un maillage territorial réel avec un tissu commercial et artisanal dense mais à terme des interrogations sur le maintien des services et la reprise d'activités dans les zones les plus rurales, du fait d'une pyramide des âges élevée pour la catégorie des commerçants/artisans.
- *Il s'en dégage une tendance à « l'insularité » qui résiste encore malgré les forces d'intégration à l'espace Rhône-Alpes Sud.*

c. L'arrivée du très haut débit, avec le projet Ardèche Drôme Numérique (ADN), projet d'infrastructure de très grande envergure (1320 km de fibre optique), est une nouvelle perspective à court terme (mise en service à partir de fin 2009) pour l'organisation du territoire, et son développement pour l'ensemble du territoire Nord-Ardèche. Les financements sont acquis, le projet a été lancé, les opérateurs choisis, et le déploiement est en cours.

d. Des dynamiques transversales Est/Ouest déjà importantes qui à terme devraient s'amplifier :

- Le Bassin d'Annonay : une aire de développement vers le pôle de Vienne-Roussillon, sachant que l'agglomération de Vienne vient d'intégrer la communauté d'agglomération de Lyon ;
 - Des relations déjà établies, reconnues et qui se développent avec le territoire Drôme des Collines (Romans, ...) ;
 - Une agglomération Valentinoise en cours de structuration qui devrait rapidement peser dans la construction d'un pôle Rhône-Alpes Sud, en appui également avec le développement rapide du Grand Projet Rhône-Alpes Rovaltain ;
 - Des flux vers Saint-Etienne pour toute la partie ardéchoise du Nord-Ouest
- *Ces nouvelles configurations vont inviter le Nord-Ardèche à organiser sa présence sur les territoires périphériques*

e. La Vallée du Rhône reste un axe principal de communication, flux Est/Ouest et Nord/Sud, et de développement (démographique, foncier, activités)

Le fleuve Rhône, porte d'entrée de l'Ardèche devient un espace de développement à fort potentiel, encore peu valorisé :

- Redynamisation du fleuve et de ses berges avec valorisation patrimoniale naturelle et touristique : des actions ont démarré en ce sens (Musée de Serrières, ...), mais restent à développer. Le Plan Rhône, projet interrégional, structure cette démarche ;
 - Avancée rapide du projet ViaRhôna (itinéraire véloroute voies vertes du Léman à la Méditerranée), projet intégré dans le Plan Rhône qui traverse sur plus de 400 Km la Région Rhône-Alpes et permettra à terme pour les territoires qui s'organiseront de proposer des circuits en boucle à partir du Rhône ;
 - Montée en puissance du projet du port de Salaise/Sanne (plateforme logistique, fret, ...) ;
 - Réserves foncières sur la rive gauche ;
 - Volonté politique de développer le transport fluvial et de renforcer le fret ferroviaire ;
 - Retour de trains voyageurs sur la rive droite ;
- *Cette force de polarisation « véritable opportunité » oblige les managers locaux à se doter de politiques de rééquilibrage pour l'arrière Pays.*

f. Un dynamisme démographique : une croissance de 6% entre 1999 et 2009 sur l'arrondissement

- Réel mais inégal sur l'ensemble du territoire et très localisé autour des pôles urbains ;
 - Un apport migratoire nettement ralenti ;
 - Il constitue un ressort du développement des TPE et en particulier du tissu artisanal
- *Un **renforcement démographique** qui reste conditionné par la mise en œuvre de projet urbain autour des pôles.*

B. Les dynamiques de développement

- a. Une forte tradition industrielle** (densité plus forte que la Région Rhône-Alpes, elle-même au-dessus de la moyenne nationale), avec des filières industrielles nombreuses, diverses, qui a permis de développer une culture, de réels savoir-faire.

Le tissu économique est structuré en plusieurs filières dont aucune n'est assez forte pour forger une spécialisation locale ; il ya convergence d'analyse pour considérer que ce tissu industriel doit s'organiser pour faire face :

- à des opportunités de développement à partir d'entreprises fortement intégrées localement (pharmacie et parapharmacie, agro-alimentaire, ...) ;
 - à des mutations économiques rapides, dans des secteurs, voire dans des entreprises, fragilisés, tels que l'automobile, le textile, le cuir, la bijouterie,...
 - à une démographie dirigeante vieillissante, plus d'un tiers des chefs d'entreprises ont dépassé les 55 ans, peu familière avec une gestion prévisionnelle des ressources humaines (emplois, compétences, dialogue social...) et mal préparée aux questions de transmission-reprise ;
 - à une limite de ses réseaux (peu de partenariats inter-entreprises) ;
 - à une structuration de la population active peu qualifiée, peu mobile, peu féminine, pénalisée par une offre de formation faible, et/ou non adaptée ;
 - à un taux d'encadrement relativement faible, liée à la fois à la structuration des entreprises et un déficit d'attractivité du territoire (offre de services, image, ...) ;
 - à une insuffisante offre de services aux entreprises, malgré des actions en cours sur la question de la maintenance industrielle qui s'avère encore insuffisante ;
 - une baisse de l'activité dont témoigne le net recul de l'emploi intérimaire
- **Une culture de l'activité productive ancienne** qui montre la présence d'acteurs attachés à leur territoire mais qui doit engager une évolution tant en terme de technicité que d'innovation sociale pour répondre aux mutations économiques et sociales actuelles et en cours.

- b. Un secteur tertiaire dont la croissance aujourd'hui en termes d'emplois est plus forte que le secteur industriel**

Cette accélération est assez visible depuis quelques décennies. La sous-représentation du secteur tertiaire est ainsi moins marquée que par le passé.

Le **pôle santé-médical-action sociale** se distingue aujourd'hui comme un pôle essentiel en termes de croissance d'emplois. Entre 2005/2008, ce secteur présentait une évolution de +55% des offres d'emplois (+56% en Ardèche et +39% en Rhône-Alpes), et les métiers de l'action sociale +334% ! (contre 106 % en Ardèche et 8% en Rhône-Alpes).

La dimension **Economie sociale et solidaire** (ESS) est assez peu prise en compte dans sa diversité. Elle se réduit pour l'instant essentiellement aux problématiques de l'insertion par l'économique. Les autres dimensions, SCOP, mutuelle, associations créatrices d'emplois et productrices de richesse économique, ne font pas l'objet de suivi spécifique alors que tant par leurs vocations, que par leur mode de fonctionnement, ces entreprises relèvent d'une catégorie spécifique : un entrepreneuriat collectif au service de la personne et de l'intérêt général dans une logique économique qui ne privilégie ni le marché, ni la rentabilité financière.

Pour autant ce secteur représente un poids assez important dans l'Ardèche. L'INSEE considère qu'en Ardèche plus d'1 actif sur 10 travaille dans le secteur de l'ESS. Il est à noter que la zone d'emploi d'Annonay ce chiffre plafonne à 8,5% ; ce chiffre est à rapprocher du poids de l'artisanat et de celui des emplois dans le secteur de l'automobile. ; en Ardèche, le gros des emplois de l'ESS se concentre sur les services marchands et non marchands à la personne ; la 2^{ème} catégorie représentant plus de 40 % des établissements et près de 25% des emplois ; près de 50% des emplois relèvent d'établissement à caractère associatif ; un grand nombre de ces établissements ayant leur siège social sur Privas, ceci pourrait expliquer en partie la faible prise en compte sur l'Ardèche Nord de ce secteur par les services de l'emploi.

S'agissant du **secteur de l'Insertion par l'économique** :

Les principales entreprises du secteur se connaissent et ont l'occasion de rencontres communes sous l'égide des services publics de l'emploi ; pour autant, il n'est pas encore possible de considérer qu'il existe une organisation professionnelle représentant le secteur de l'insertion du Nord Ardèche. De fait, les réflexions en cours évoluent dans ce sens puisqu'à l'initiative de quelques unes d'entre elles, les entreprises de l'insertion ont conduit une analyse sur leur besoin et positionnement communs qui dégage 5 grandes directions de travail, à mener collectivement pour asseoir le développement de l'insertion sur le secteur.

Ces 4 propositions visent :

- à la réalisation d'opérations immobilières et foncières permettant d'adapter les outils de production ;
 - à l'élargissement de l'offre d'insertion en vue de répondre à un besoin important de demande féminine ; ceci pourrait se faire par la création d'une EI, mais aussi la création d'une nouvelle ACI sur le Nord Ardèche ;
 - à un meilleur suivi des personnes dans leur parcours d'insertion et dans leur santé
 - au soutien à la mobilité des personnes en difficulté
 - à la constitution d'une plate forme de compétence en appui au développement des entreprises existantes, aux nouveaux porteurs de projets ; à cet égard, une réflexion sur le financement des entreprises est à engager.
- **Aujourd'hui ces dynamiques** apparaissent insuffisamment accompagnées par les acteurs locaux qui ont à mieux appréhender les potentialités en matière d'économie sociale et solidaire, d'appui aux auto-entrepreneurs, et une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins du tertiaire

c. Une agriculture reconnue comme diversifiée, de qualité, encore dynamique qui occupe une part toujours importante dans l'occupation de l'espace et dans la vie locale même si certaines parties du territoire souffrent de déprise agricole.

Le Nord Ardèche attire les porteurs de projets agricoles et agri-ruraux mais se confronte aujourd'hui à :

- La pression foncière
- Des difficultés de transmission des exploitations
- Peu de valorisation et de qualifications des productions locales
- Des difficultés d'approvisionnement en eau

- *Les réflexions en cours vont vers **une reconquête de valeur ajoutée et la promotion de l'activité maraîchage**, qui connaît un vrai déficit d'offre face à une demande croissante.*

d. Filière Bois : une filière aujourd'hui très traditionnelle en particulier en 1^otransformation, avec une faible valeur ajoutée (palette, charpente) :

- Les scieries comme les exploitations forestières ont un matériel vieillissant ;
 - Les savoir-faire n'apparaissent plus adaptés à l'évolution du marché et de la demande ;
 - Un problème de renouvellement de générations ;
 - Sur la 2^otransformation du bois l'approvisionnement local reste difficile du fait d'une inadaptation de l'offre (en qualité notamment) par rapport à la demande
 - Un travail d'animation sur la filière bois est amorcé. Ce travail est mis en œuvre dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire du Pays Ardèche verte, avec pour objectifs de faire évoluer la filière dans son ensemble, en créant notamment plus de lien de l'amont à l'aval.
- *Dans le cadre d'une réflexion sur les filières vertes, le bois doit affirmer son rôle de référence. Ici des **partenariats sont envisagés avec la Drôme**.*

e. L'activité tourisme reste une activité encore trop marginale. Souvent envisagée comme « complémentaire », elle bénéficie à la fois d'une demande de proximité, et d'une gamme d'activités déjà effectives

- La présence du Safari Parc de Peaugres, actuellement en recherche de redéploiement de son offre ;
- Les circuits de randonnée, nombreux et variés ;
- La présence du fleuve Rhône (Viarhônga, patrimoines naturels et historiques, ...)
- Le patrimoine industriel et technique ;
- L'évènement L'Ardéchoise,
- Des structures d'accueil pour séminaires, avec la proximité des grandes agglomérations (Lyon, Valence, ...)
- ...

Un diagnostic « tourisme » est en cours de finalisation par le CDPRA, dont les premières réflexions soulignent:

- Une communication qui reste institutionnelle et qui n'intègre pas aujourd'hui l'identité « Ardèche Verte » (pas de signalétique à cette échelle) ;
 - Une offre hôtelière à renouveler et compléter ;
 - L'absence d'accueil et de coordination des acteurs à l'échelle du territoire Ardèche Verte (il n'existe pas de mise en réseau des offices de tourisme par exemple) ;
 - L'absence d'une stratégie de développement touristique « Ardèche Verte »
- *Faire de l'activité touristique une **activité à part entière***

f. Un esprit d'entrepreneuriat réel avec un nombre de plus en plus significatif de créations d'entreprises ; mais l'offre d'accueil et d'appui à la création reste encore insuffisante et inadéquate, malgré diverses initiatives

Même si des évolutions se font sentir, de réelles difficultés à attirer les entrepreneurs demeurent : la convention de revitalisation Arcelor Mittal malgré une active prospection endogène et exogène et des prêts sans intérêt de 5 000 € par emploi créé, n'a permis de créer que 260 emplois sur la période 2007-2008 au lieu de 300 prévus. Les meilleures marges de progression semblent se situer dans le secteur des TPE, comme en témoignent les résultats de la convention de revitalisation Canson-Hamelin (54 emplois créés en deux séances du comité d'engagement début 2009).

- un déséquilibre accentué entre la vallée du Rhône et le reste du territoire et un éclatement entre différents bassins (Annonay, Tournon, St Agrève, le Cheylard) rendant difficile l'atteinte d'un seuil critique dans la construction d'une stratégie locale
 - 18 structures sur l'ensemble du territoire. Depuis 2007 et suite à la mise en place avec la Région Rhône-Alpes du CTEF une rencontre avec tous les acteurs est organisée. Cette action s'est poursuivie en 2009 par la création de Créafil (réseau régional des acteurs de la création d'entreprise en Rhône-Alpes) et le renforcement du rythme des rencontres.
 - une offre d'hébergement encore inadaptée et largement insuffisante (absence de structure assurant le rôle de porte d'entrée et vers laquelle le porteur pourrait se tourner tout au long de son parcours, ...)
 - une offre foncière prête à bâtir très limitée voire inexistante du fait de l'absence de réserves dans certains secteurs avec un risque de déséquilibre croissant pour l'ensemble du territoire entre la rive gauche et droite du Rhône, tant en termes quantitatif que qualitatif ;
 - une faible concertation et une difficile mutualisation des compétences existantes (ingénierie, animation, information pour l'aide à l'implantation, accompagnement post-crédation, prestations qualitatives pour répondre aux besoins des créateurs telles que parrainage, service de couveuse, club de créateurs mutualisé, ...) rendant l'approche « service aux entreprises » insuffisante et souvent inadéquate ;
- *On assiste à l'émergence de logiques et d'intérêts transconsulaires et inter-territoriales dans la construction des dynamiques économiques locales (agro-alimentaire, tourisme, bois, ...). Ces nouvelles logiques vont nécessiter des ingénieries de projet adaptées.*

g. La gouvernance économique

Sur la question du développement économique, les études comme les entretiens soulignent à la fois :

- L'insuffisante structuration des politiques économiques locales ;
- Le manque de coordination dans la prise de décision stratégique, ou politique. Des lieux d'échanges éclatés, flous, compartimentés ;
- Des chambres consulaires qui ont eu jusque là une difficulté à unifier leur position, affaiblissant ainsi leur force d'impulsion collective. La CCI a cependant relevé le défi d'une forte implication dans la dynamique territoriale. La chambre d'agriculture a engagé une approche transversale, définie sur le maillage territorial Ardèche Verte ; elle s'est engagée dans un soutien à des projets structurants ; la Chambre des métiers quant à elle privilégie un appui au tissu existant ;

- Des enjeux en termes de positionnement entre acteurs locaux de part et d'autre du fleuve et avec les grands partenaires que sont l'Etat, la Région Rhône-Alpes et la CNR ;
- L'absence d'une veille stratégique et partenariale, de partage des informations ;
- De nombreuses « craintes » sous-jacentes sur la concurrence entre communautés de communes, accentuées dans cette période de crise et d'attente de l'évolution de la Taxe Professionnelle. Le sujet « entreprises » reste un sujet tabou dans les débats communautaires, sachant qu'il existe 11 communautés de communes sur le Nord Ardèche rendant ainsi difficile l'exercice de la compétence économique à un niveau satisfaisant ;
- Une société civile peu présente et mobilisée. Un conseil Local de Développement qui fonctionne difficilement pour l'instant et une pratique du dialogue social peu développé ;

Pour autant conscients de ces difficultés, les acteurs locaux cherchent à faire évoluer les modes de faire partenariales :

- Une convention vient d'être signée entre la communauté de communes du bassin d'Annonay et la CCI, convention qui devrait être étendue à l'ensemble des autres communes ;
 - Dans le cadre du renouvellement du CDPRA (en Contrat de Développement Durable) plusieurs réflexions sont en cours pour permettre une meilleure adéquation entre les compétences existantes sur le territoire et les besoins d'ingénierie et d'animation du développement local, allant vers une évolution des statuts du syndicat mixte Ardèche Verte ;
 - Le Conseil Local de Développement est lui-aussi en cours de modification.
- *La gouvernance économique sur les territoires reste la plupart du temps difficile à constituer, tout en étant probablement un enjeu institutionnel et politique prioritaire.*
- Il n'existe **pas encore de « pilotage économique organisé » sur le territoire.** Les relations et partenariats entre les partenaires institutionnels et politiques, Conseil Général, CDPRA, communautés de communes, consulaires, Etat ne sont pas clarifiés, ni organisés. Pour autant la période actuelle de renouvellement du Contrat Ardèche Verte ouvre des perspectives de changement pour les pratiques en cours.*

C. Enjeux et perspectives

1) Concevoir un autre modèle de développement, permettant de dépasser une vision d'un développement économique centré sur l'optimisation du tissu industriel, sur des approches par secteurs d'activité, et ouvrir sur :

- de nouveaux champs et besoins tels que l'économie sociale et solidaire, le tourisme, la santé-formation, les circuits courts, les énergies renouvelables (et notamment le photovoltaïque), les filières vertes et le tertiaire ;
- de nouveaux territoires en devenant totalement acteurs de Rhône-Alpes sud, là où se jouent autour de Vienne, Roussillon, Valence des dynamiques porteuses ;
- sur de nouveaux référentiels donnant plus de poids à l'économie de l'intelligence de l'information, des réseaux, des alliances

2) Evoluer vers une organisation nouvelle des acteurs, institutionnels, politiques, économiques, vers une « gouvernance économique territoriale »

- Au sein du territoire Ardèche Verte, et du département
- Mais qui passera aussi par des échanges et partenariats avec les territoires limitrophes (notamment la Drôme)

3) Proposer une approche plus globale du développement qui intègre

- des politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme plus exigeantes en termes d'offre urbaine, foncière, de transports en réponse aux problématiques du foncier et de l'attractivité globale du territoire et de ses pôles

D. SCENARIO de DEVELOPPEMENT SOUHAITE par le territoire NORD ARDECHE

Les acteurs locaux fortement mobilisés ont exprimé leur volonté collective d'une démarche opérationnelle, qui réponde à la situation de fortes mutations économiques et sociales traversées par l'ensemble du territoire

AXE 1 : Renforcer l'existant

- Poursuivre la mobilisation des acteurs autour d'un projet de territoire
 - Structurer l'offre destinée aux nouveaux entrepreneurs
 - Développer le tourisme comme activité à part entière, en coordonnant davantage les acteurs
 - Renforcer l'offre d'insertion par l'économique et ses modalités de mise en œuvre (suivi des parcours professionnels, ...)
 - Adapter la gestion des ressources humaines
- Renforcer l'attractivité du territoire
 - Identification / image
 - Rayonnement des pôles urbains et des centres bourgs (habitats, offre de services, ...)
 - Maillage du territoire avec souci de rééquilibrage entre vallée du Rhône, pôles urbains et arrière-pays (équilibre et coopération urbain-rural, transports, commerces-artisanat...)
 - Préservation du cadre de vie : urbanisme maîtrisé, agriculture maintenue, services à la personne, ...

AXE 2 : Renouveler la dynamique de développement et faire évoluer les pratiques en cours

- La fin du CDPRA Ardèche Verte est prévue pour 2010 avec en perspective l'idée d'engager un Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes (CDDRA). Dans ce cadre, des travaux sont lancés pour appuyer les réflexions prospectives, tel que le Plan Climatique Energie territorial, la réalisation d'un schéma de développement touristique durable, d'une charte forestière, d'un plan de déplacements....
- Mettre en place de nouvelles pratiques en termes de gouvernance territoriale :
 - Dialogue social et mobilisation de la société civile
 - Collaborations inter-consulaires, consulaires/collectivités, réseau, partenariats (centre de ressources agro-alimentaire, convention CCI et CCBA, ...)
 - Organisation de l'animation, valorisation et optimisation des compétences (mise en réseau, mutualisation, ...)
 - Montée en puissance des compétences et de l'ingénierie territoriale
- Ouverture vers des filières émergentes :
 - Projets structurants autour des circuits courts et du soutien au maraîchage (plateforme de distribution, ...)
 - ESS (économie sociale et solidaire)
 - Filières vertes
 - Energies renouvelables avec notamment le développement du photovoltaïque : un secteur à fort enjeu pour l'Ardèche et la Drôme, sachant que ces 2 départements apparaissent aujourd'hui comme en retard par rapport aux autres territoires de Rhône-Alpes

AXE 3 : Intégrer le territoire Ardèche Verte dans l'espace Rhône-Alpes Sud

- Mettre en place un partenariat avec les CDRA voisins dans le cadre du renouvellement du contrat de développement
 - CDRA Drôme des Collines : *en cours*
 - Plan Rhône (tourisme, patrimoine, ViaRhôna, ...)
 - ESS et insertion par l'économie
 - CDRA Bièvre Valloire : *en cours*
 - Des actions structurées également autour du fleuve Rhône
- Développer une stratégie sur les filières vertes : *démarrage sur quelques sujets (bois)*
 - Sur la filière Bois (1° et surtout 2° transformation)
 - En lien avec la Vallée de la Drôme (Label BioVAllée...)
 - Les produits bio
 - ...
- Développer une dynamique Rhône-Alpes Sud
 - Réflexion en cours avec le CDRA Valdac, Drôme des Collines et Ardèche Verte autour du report multimodal (fret) afin de proposer une taille critique de développement
 - Réflexion à porter avec l'INEED et le Pôle Rovaltain (Grand Projet Rhône-Alpes)
 - Opportunités à envisager dans le cadre de la mise en place d'une agglomération Valentinoise ;
 - Desserrement de la vallée du Rhône et mise en œuvre du SCOT, sur Ardèche Verte, sur l'agglomération Valentinoise
 - ...